

Loi de Santé 2015: les vrais mutualistes sont CONTRE !

Pour la MIPSS Auvergne, la loi de santé 2015 s'inscrit dans la stratégie sur laquelle se sont accordés les différents pouvoirs depuis 20 ans : bafouer les idéaux du Conseil National de la Résistance et permettre un désengagement progressif et invisible de la Sécurité Sociale au profit des complémentaires.

Tout est bon pour **faire passer en force la loi santé** (et son volet "*tiers-payant généralisé*"), portée par l'arrogante ministre de la Santé : simulacres de négociations, vraies-fausses annonces de modifications, accointances douteuses avec la FNMF, déplacement sournois du débat vers les mesures techniques, ... Marisol Touraine est coutumière de l'absence d'écoute et de dialogue. Ce **despotisme** exaspère même les plus modérés, dont le Conseil Constitutionnel qui a déjà rappelé à l'ordre la ministre à deux reprises.

Mais qu'importe le bras et la méthode ! La mise en place du tiers-payant est **l'énième avatar d'une stratégie** qui, comme la généralisation de la complémentaire santé obligatoire ou le récent décret sur le contrat responsable, visent à **rendre obscurs** les mouvements d'argent entre les patients, la sécurité sociale et les complémentaires. Toutes ces mesures ont comme point commun de **faciliter un désengagement progressif et invisible de la Sécurité Sociale**, au profit des assureurs complémentaires, et de nous éloigner toujours un peu plus d'une logique solidaire.

Force est de constater, comme Stéphane Hessel, que "*le pouvoir de l'argent n'a jamais été aussi grand, insolent, égoïste, avec des serviteurs jusque dans les plus hautes sphères de l'Etat*".

Le rôle joué par la "*Mutualité Française*" (en réalité la seule FNMF), les "*liaisons dangereuses*" entre cette "mutualité" et Marisol Touraine et les amalgames qui en découlent, de la part de la presse et des organisations professionnelles, nous conduisent à **rappeler l'existence de mutuelles qui, comme la Mutuelle Interentreprises du Personnel de la Sécurité Sociale de la région Auvergne, sont opposées à l'alliance contre nature avec les assureurs privés, à la marchandisation inégalitaire de la santé et au rétrécissement programmé de la solidarité :**

- dès 2008, nous écrivions à propos de la complémentaire santé obligatoire "*qu'en réalité, le véritable enjeu est de créer un second régime obligatoire à l'échelle du pays, afin de transférer les charges de santé de la Sécurité sociale vers les complémentaires santé. C'est dans ce but que les pouvoirs publics de tous bords ont patiemment construit le dispositif (lois Aubry, loi Fillon, ...)*" ;
- en 2012, la MIPSS Auvergne a soutenu le mouvement des praticiens **contre les réseaux de soins mutualistes**, "*véritables poisons liberticides et inégalitaires*" pour les soignants et pour les patients ;
- en 2013, les mutuelles de l'ADPM (dont la MIPSS Auvergne) ont été les seules forces mutualistes à se battre **contre le dispositif inégalitaire et subventionné** de "*généralisation*" de la complémentaire santé obligatoire, dont sont exclues (par la loi) les populations les moins favorisées ;
- en 2014, nous nous sommes résolument opposés aux **évolutions du contrat responsable**, véritable "*itinéraire de délestage*" de garanties publiques vers les complémentaires santé ;
- en 2015, nous redisons notre opposition au tiers payant généralisé, **en tant qu'instrument** du désengagement de la Sécurité sociale et du développement des réseaux de soins ;
- en 2015, **la MIPSS Auvergne soutient, avec l'ADPM**, le mouvement de contestation qui a pris possession de la rue **contre le projet de loi Santé**. Ce soutien marque notre volonté d'inverser la tendance au désengagement de la Sécu au profit de la **finance**, de stopper **l'étatisation** du système, de restaurer **la liberté de choix** de son praticien ... comme de sa complémentaire santé ;

Nous entendons marquer notre opposition à une mutualité qui, comme la grenouille, "envieuse, s'étend, et s'enfle, et se travaille pour égaler l'animal en grosseur, ... si bien qu'elle creva".

Nous défendons plus que jamais le principe d'une Sécurité Sociale assurant un haut niveau de prise en charge des soins courants, parce que son recul est déjà lourd de menaces pour l'égalité d'accès aux soins.



La mutuelle de la Sécu
Auvergne

A propos de la MIPSS Auvergne (<http://mipss.auvergne.free.fr>)

La Mutuelle Interentreprises du Personnel de la Sécurité Sociale de la région Auvergne est née en 1951, (Journal Officiel du 01/07/1951) par la volonté des **Comités d'entreprises** de ces organismes de proposer aux salariés et retraités, ainsi qu'à leur famille une offre de protection complémentaire santé.

La MIPSS Auvergne et d'autres petites mutuelles ont réussi à surmonter les nombreux obstacles réglementaires, techniques et financiers dressés sur leur route militante, au cours de la décennie écoulée. Elles constituent autant de **Très Petites Entreprises** qui irriguent réellement le tissu de l'économie sociale et solidaire de ce pays et font vivre la démocratie sociale.

La solidarité intergénérationnelle a constitué une orientation constante de la MIPSS Auvergne qui a compté jusqu'à 4 000 personnes protégées, jusqu'à la mise en place d'un contrat collectif obligatoire dans les organismes de Sécurité Sociale en 2009.

Forte de ses 1 000 personnes protégées, essentiellement retraitées, la MIPSS Auvergne poursuit ses activités, dans le respect de ses engagements historiques de solidarité et de démocratie.

Adhérente d'ADPM Fédération, la MIPSS Auvergne est une preuve de la viabilité du modèle économique et social des petites mutuelles de proximité.

Contacts : - Dominique Verdera (dverdera.mipss@orange.fr)
- le siège de la mutuelle au 04 73 84 98

Mutuelle Interentreprises du Personnel de la Sécurité Sociale de la région Auvergne

cit  administrative – rue P lissier – 63036 CLERMONT-FERRAND CEDEX 9
04 73 42 84 98 04 73 42 84 95
mipss.auvergne@orange.fr <http://mipss.auvergne.free.fr>

**Mutuelle soumise aux dispositions
du livre 2 du code de la mutualit **

SIREN 779 209 469



Mutuelle adh rente

